

DONNEES DE BASE

I) Congés payés

Salaire de base du mois en cours	2 100 €
Traitement des absences	Maladie et AT : salaire maintenu ; absence personnelle : salaire retenu
Prise de congé durant le mois	2 semaines, du 8 au 21 juin 2026
Absences durant la période de référence	Maladie non professionnelle : 5 semaines ; accident du travail : 2 semaines ; absence personnelle : 1 semaine
Salaires bruts de référence après retenue personnelle, dont 13ème mois : 2 000 €	28 600 €
Structure du mois de juin 2026	Du lundi 1er au mardi 30 juin 2026
Les absences se calculent sur la base des jours ouvrables réels du mois	

Travaux à effectuer : Calculez le montant du salaire brut



II) Logement de fonction

Grille forfaitaire

Rémunération mensuelle brute en espèces (*)		Si le logement ne comporte qu'une pièce	Logement comportant plusieurs pièces principales
< 0,5 plafond	Inférieure à 2 002,50 €	79,70 €	42,60 €
≥ 0,5 et < 0,6 plafond	De 2 002,50 € à 2 402,99 €	93,00 €	59,70 €
≥ 0,6 et < 0,7 plafond	De 2 403,00 € à 2 803,49 €	106,20 €	79,70 €
≥ 0,7 et < 0,9 plafond	De 2 803,50 € à 3 604,49 €	119,40 €	99,50 €
≥ 0,9 et < 1,10 plafond	De 3 604,50 € à 4 405,49 €	146,40 €	126,10 €
≥ 1,1 et < 1,3 plafond	De 4 405,50 € à 5 206,49 €	172,60 €	152,40 €
≥ 1,30 et < 1,50 plafond	De 5 206,50 € à 6 007,49 €	199,40 €	185,70 €
≥ 1,5 plafond	Supérieure ou égale à 6 007,50 €	225,60 €	212,30 €

Données du cas

Salaire de base	3 100,00 €
Avantage en nature	À calculer
Retenues salariales	23%
Retenues patronales	48%
Pièces	4 chambres, 1 cuisine, 1 salon

Travaux à effectuer : Calculez le montant de l'avantage en nature et du salaire net à payer

Vidéo 3	Exercice Corrigé	Alain HENRY
----------------	-------------------------	--------------------



III) Véhicule de fonction

Formule de calcul

Première formule forfaitaire	$\text{Prix d'achat TTC} \times 15 \%$ + Valeur du carburant personnel
Deuxième formule forfaitaire	$\text{Prix d'achat TTC} \times 20 \%$

Données du cas

Prix d'achat du véhicule	30 000 € TTC
Mise à disposition / âge	À compter du 1er février 2025 / moins de 5 ans
Prise en charge du carburant	En totalité par l'entreprise
Kilométrage annuel total	42 000 km
Kilométrage professionnel justifié par des feuilles de route	38 000 km
Carburant payé par l'entreprise	3 320,00 €

CORRIGE

I) Congés payés

Travail effectif	$52 - 5 - 2 - 1$	44 semaines
Travail effectif + AT assimilé	$44 + 2$	46 semaines
Droit lié au travail et à l'AT	$46 / 4 \times 2,50 \text{ jours}$	28,75 jours
Droit lié à la maladie	$5 / 4 \times 2 \text{ jours}$	2,50 jours
Droit total à congés	$28,75 + 2,50 = 31,25$, plafonné	30 jours
Règle du dixième		
Salaires à prendre en compte	$28\ 600 - 2\ 000$	26 600 €
Valorisation globale des congés	$26\ 600 \times 1/10$	2 660,00 €
Valorisation d'une journée	$2\ 660 / 30 \text{ jours}$	88,6667 €
Prise de congés	2 semaines $\times$ 6 jours	12 jours
Indemnité de congés	$2\ 660 \times 12 / 30$	1 064,00 €
Jours ouvrables en juin	4 semaines et 2 jours	26 jours
Taux d'absence	$2\ 100 / 26 \text{ jours}$	80,7692 €
Retenue pour absence	$12 \text{ jours} \times 80,7692 \text{ €}$	969,23 €
Salaire de base		2 100,00 €
Indemnité de congés		1 064,00 €
Retenue pour absence		- 969,23 €
Salaire brut	$2\ 100,00 + 1\ 064,00 - 969,23$	2 194,77 €
Règle du maintien		
Indemnité de congés = retenue	$12 \text{ jours} \times 80,7692 \text{ €}$	969,23 €
Salaire brut	$2\ 100,00 + 969,23 - 969,23$	2 100,00 €
La règle du dixième plus favorable est adoptée		2 194,77 €

II) Logement de fonction

Ligne de la grille	De 2 803,50 € à 3 604,49 €	99,50 €
Nombre de pièces	4 chambres + 1 salon	5 pièces
Montant de l'avantage	99,50 € × 5 pièces	497,50 €

Salaire de base		3 100,00 €
Avantage en nature		497,50 €
Salaire brut	3 100,00 + 497,50	3 597,50 €
Retenues salariales	3 597,50 × 23 %	827,43 €
Salaire net à payer	3 597,50 – 827,43 – 497,50	2 272,57 €
Cotisations patronales	3 597,50 × 48 %	1 726,80 €

III) Véhicule de fonction

Kilométrage personnel	42 000 – 38 000	4 000 km
Évaluation du carburant personnel	3 320 × 4 000 / 42 000	316,19 €
Première évaluation	30 000 € × 15 % + 316,19	4 816,19 €
Deuxième évaluation	30 000 € × 20 %	6 000,00 €
La première évaluation sera adoptée, soit 4 816,19 € par an		